

Le 1^{er} avril 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 1er avril 2019, de 20 h 00 à 21 h 10 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller (absent)
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Elle mentionne que l'item 9 de cet ordre du jour sera reporté à une séance ultérieure puisqu'il manque des informations pour traiter ce sujet.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Présentation et adoption des états financiers 2018
- 6.1 Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2
7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
8. Rapport d'organismes
9. Demande d'aide financière à la députée Marie-Ève Proulx pour l'amélioration du réseau routier municipal
10. Résolution modifiant l'Annexe A du règlement # 218 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses
11. Demande de contribution financière au FDMK- Fonds de développement des municipalités du Kamouraska – Volet activité locale, loisir culturel
12. Désignation d'un(e) représentant(e) municipal au conseil d'administration du Symposium de peinture du Kamouraska
13. Correspondance
14. Autres sujets
15. Période de questions
16. Clôture et levée de la séance

Nous traitons immédiatement le point 6 de l'ordre du jour puisque la firme comptable est présente pour présenter les états financiers 2018.

6. Présentation et adoption des États financiers 2018

Madame Jessy Lemieux de la firme Mallette présente le rapport du vérificateur et les états financiers de l'exercice 2018 de la municipalité et donne toutes les informations nécessaires aux questions posées.

069-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter lesdits états financiers 2018 tel que présentés et d'autoriser Mme Anne Desjardins Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les attestations requises.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019

070-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

071-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 88 009,99 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Présentation et adoption des États financiers 2018

Cet item a été traité précédemment.

6.1 Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2

ATTENDU QUE

le ministère des Transports, a versé une compensation de 37 753 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE

les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,
072-2019

sur une proposition de Mme Lynda Lizotte

Appuyé par M. Dany Chénard

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7. Rapport de la Régie inter municipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que la Régie est à la recherche d'une secrétaire-trésorière adjointe suite au départ pour cause de maladie de la secrétaire-trésorière. L'offre d'emploi est publiée sur le site Web de la Régie.

8. Rapport d'organismes

Mme Lynda Lizotte informe les membres du conseil que l'Association sportive s'est jointe au Comité de la Chapelle pour les activités de la Saint-Jean qui se tiendront encore cette année à la grève. Une dérogation a été demandée afin que les activités puissent se tenir jusqu'à 1h00 AM. Les résidents aux alentours en seront informés.

On peut maintenant confirmer qu'il y aura un terrain de jeux à St-Denis cet été.

M. Étienne Brodeur informe les membres du conseil que le Comité de développement a tenu son assemblée générale annuelle la semaine dernière. Deux postes d'administrateurs étaient en élection et les deux ont été réélus. Quant à l'administrateur M. Sébastien Lavigne, selon les règlements généraux, il a été relevé de ses fonctions puisqu'il ne s'est pas présenté à plusieurs fois consécutives aux réunions du Comité. Il y a donc un poste vacant au sein du Comité de développement. Seize personnes étaient présentes dans la salle. M. Christian Lévesque a fait état des projets de l'année en ce qui concerne le dépanneur et la cantine.

En ce qui a trait au dépanneur les dernières démarches se sont faites auprès du Comité pour le maintien des lieux historiques afin de regarder la possibilité que le dépanneur soit dans le presbytère.

Le Comité de la Chapelle prépare présentement sa programmation et tel que mentionné par Mme Lizotte, les activités de la Saint-Jean.

9. Résolution modifiant l'Annexe A du Règlement # 218 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses

- CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement # 218 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses;
- CONSIDÉRANT que le règlement comprend l'Annexe A qui identifie le type de dépense et le montant autorisé;
- CONSIDÉRANT que tel qui est indiqué dans ce règlement l'Annexe A peut être modifié par une résolution du conseil municipal;
- CONSIDÉRANT que cette Annexe n'a pas été modifiée depuis février 2011 et que le coût des dépenses n'a cessé d'augmenter depuis;
- EN CONSÉQUENCE,
073-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'Annexe A du règlement # 218 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses soit remplacés par ce qui suit :

Secrétaire-trésorière

Administration et informatique	3 500 \$
Association – adhésion	1 500 \$
Frais de poste	2 500 \$
Fournitures de bureau	1 000 \$
Location de volumes (Bibliothèque)	3 500 \$

Total **12 000 \$**

Inspecteur ou ouvrier municipal

Fournitures, entretien et réparations	500 \$
Voirie	1 500 \$

Total **2 000 \$**

Adopté ce 1^{er} jour d'avril 2019.

**10. Demande de contribution financière au FDMK – Fonds de développement des municipalités du Kamouraska
Volet activité locale, loisir culturel**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut demander une contribution financière pour une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,
074-2019

*Il est proposé par : Mme Manon Bélanger
Appuyé par : M. Réal Lévesque
Et il est résolu unanimement*

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska où en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par la production de la programmation des activités à la Chapelle pour l'été 2019.

11. Désignation d'un(e) représentant(e) municipal au conseil d'administration du Symposium de peinture du Kamouraska

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle, le comité du Symposium de peinture du Kamouraska a adopté ses règlements généraux;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de ses règlements 1 siège d'administrateur est mis à la disposition de chacune des 3 municipalités participantes au Symposium;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie désire se prévaloir de cette prérogative;

EN CONSÉQUENCE,
075-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie désigne Monsieur Étienne Brodeur à titre de représentant de la municipalité au conseil d'administration du Symposium de peinture du Kamouraska.

12. Correspondance

12.1 Corporation pour le maintien des lieux historiques de Saint-Denis

CONSIDÉRANT Demande de résolution d'appui que la corporation déposera une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska dans le cadre de l'appel de projets pour les fonds d'aide au développement du milieu;

CONSIDÉRANT que le Comité souhaite faire l'acquisition et la transformation du presbytère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

076-2019

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la demande d'aide financière du Comité pour le maintien des lieux historiques de Saint-Denis auprès de la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska.

**12.2 Comité de la Chapelle
Demande de commandite**

CONSIDÉRANT

que le Comité de la Chapelle s'est donné comme mission d'animer et de mettre en valeur la chapelle de la grève de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT

que le Comité est à préparer une programmation pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT

que le Comité a besoin d'aide financière auprès de divers commanditaires afin de financer ses activités ainsi que sa promotion;

CONSIDÉRANT

que le Comité compte sur la Municipalité de Saint-Denis pour devenir l'un de ses commanditaires majeurs;

CONSIDÉRANT

que le Comité a fixé la contribution municipale à 400 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

077-2019

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de commanditer les activités de la Chapelle pour un montant de 400 \$.

**12.3 Fondation André-Côté
Demande de résolution autorisant la circulation à Vélo**

CONSIDÉRANT

que le Défi-Vélo André Côté en est à sa 8^e édition qui aura lieu dans la journée du 6 juillet 2019;

CONSIDÉRANT

que le Défi vélo a rassemblé environ 950 cyclistes participants et amassés plus de 350 000 \$ depuis sa création en 2011;

CONSIDÉRANT

que la mission de la Fondation est d'offrir des services gratuits aux personnes atteintes de cancer ou d'une maladie incurable ainsi qu'à leurs proches;

CONSIDÉRANT

que l'autorisation de circuler sur les routes de la municipalité est exigée par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,
078-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que par l'adoption de cette résolution la municipalité autorise le passage des cyclistes du Défi-Vélo André Côté dans la municipalité pendant la journée du 6 juillet prochain.

**12.4 Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima inc.
Campagne annuelle de membership 2019**

CONSIDÉRANT

que la fondation est présentement en Campagne annuelle de membership pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT

que leurs orientations de ladite campagne sont sur les services du bloc opératoire de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima;

CONSIDÉRANT

que la Fondation s'est engagée à financer le coût d'un ensemble d'équipements pour faciliter le positionnement du patient lors d'une chirurgie. Équipement d'une valeur de 7 300 \$;

CONSIDÉRANT que cet appareil demandé par le CISSS du Bas-Saint-Laurent conforte la Fondation dans le maintien des services de proximité pour la population du Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,
079-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter que la Municipalité confirme et adhère au membership 2019 de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima inc. pour un montant de 75 \$.

**12.5 URLS – Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent
Adhésion 2019-2020**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'URLS en date du 29 mars 2019 concernant le renouvellement de l'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en adhérant à l'URLS les organismes peuvent bénéficier de différents programmes et services;

EN CONSÉQUENCE,
080-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à l'Unité de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent au montant de 100,00 \$ pour l'année 2019-2020.

**12.6 Centre de Plein Air de Saint-Denis
Demande de contribution financière**

CONSIDÉRANT que le Comité du centre de Plein Air a procédé au rafraîchissement de l'intérieur du chalet pour un montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Comité a dû procéder à l'achat d'une motoneige usagée pour un montant de 3 700 \$;

CONSIDÉRANT que le Comité demande à la Municipalité une aide financière de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,
081-2019

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de contribuer à une aide financière de 1 000 \$ au Centre de Plein Air de Saint-Denis.

12.7 Maison Chapais

Des remerciements sont adressés à la Municipalité pour le prêt de la salle du Complexe pour la tenue de leur brunch bénéfique dimanche dernier.

**12.8 Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent
Demande de résolution d'appui au projet d'implantation de VISIOCONFÉRENCE dans les Bibliothèques.**

CONSIDÉRANT que le Centre de réseau de services aux bibliothèques publiques souhaite l'implantation de la Visioconférence dans les Bibliothèques du Bas-St-Laurent;

CONSIDÉRANT que cette implantation aura des effets bénéfiques importants pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications;

EN CONSÉQUENCE,
082-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie appuie le CRSBP dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales.

Et nous reconnaissons ainsi que :

- L'implantation de la Visioconférence, aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications ;
- La Visioconférence contribuera au développement social des communautés ;
- La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

12.9 Député Bernard Généreux

Accusé réception de la résolution concernant les modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour 2019-2023.

Prends bonne note des commentaires de la municipalité et en a informé son collègue Matt Jeneroux, ministre du Cabinet fantôme responsable, Collectivités et Affaires urbaines.

Il espère être en mesure de donner des nouvelles à ce sujet au cours des semaines à venir.

13. Autres sujets

Mme Lynda Lizotte informe les membres du conseil que la visioconférence dont il a été question plutôt sera installée à la Bibliothèque municipale, mais sera disponible pour toute la communauté.

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que l'activité qui s'est tenue au Centre de Plein-air conjointement avec l'Association sportive fut un franc succès. La population était plus nombreuse que l'année dernière.

14. Période de questions

M. Louis J. Desjardins demande s'il sera possible que la Visioconférence puisse être disponible dans la grande salle afin que les organismes locateur puissent en bénéficier.

Des informations sont à venir.

15. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 10.

Signature du procès-verbal

083-2019

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

9335-8364 QUÉBEC INC	290,00 \$
ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC	50,00 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
ALIMENTATION RENÉ PELLETIER	30,36 \$
ANNE DESJARDINS (km dépôts-Index Registre foncier Vte.pour taxes)	101,87 \$
BASE 132	580,62 \$
BUREAU EN GROS	65,05 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	306,69 \$
COMMISSAION DES NORMES ET DE L'ÉQUITÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	64,88 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	603,40 \$
EAU LIMPIDE INC	56,00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	258,69 \$
FERME PIERRE GARON	5 518,80 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	40 179,48 \$
NETTOYEUR DAOUS FORGET	22,13 \$
NICOLE MOREAU	23,30 \$
PIERRE GARON	55,20 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	287,26 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 550,42 \$
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA	86,23 \$
SUZANNE DUBÉ (frais de poste - journal)	66,86 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	18 463,41 \$
	SOUS-TOTAL 72 243,53 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MARS 2019

SALAIRES (MARS 2019)	6 110,93 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2019)	2 848,33 \$
CONCIERGERIE	1 365,00 \$
GREAT WEST	412,34 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	4 725,35 \$
FRAIS BANCAIRE	158,44 \$
	SOUS-TOTAL 15 766,46 \$
	GRAND-TOTAL <u>88 009,99 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2019 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 1er avril 2019

Annexe

Résolution

071-2019